

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R.411-5, 411.8 et R.411.20 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L2213-1, L.2213-5, L2512-13, R 2213-1 ;

N°2023-242

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le code R 610-5 du code pénal ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

**Objet** : Place de l'église

Mise en place du sapin  
devant la caisse  
d'Epargne Place  
Brévière

- Considérant qu'il y a lieu d'installer le sapin de Noël, place Brévière devant la Caisse d'Epargne par la société INEO le mardi 21 novembre 2023 de 8H00 à 12H00.

Le mardi 21 novembre  
2023 de 8H00 à 12H00

**ARRETE :**

**Article 1** : Dans le cadre de la mise en place du sapin de Noël place Brévière devant la Caisse d'Epargne le mardi 21 novembre 2023 de 8H00 à 12H00 par la société INEO, Le stationnement des véhicules sera interdit le temps de la mise en place du sapin devant la Caisse d'Epargne et aux alentours de l'intervention.

**Article 2** : Les interdictions seront délimitées à l'aide de barrières mobiles et mises en place par les services techniques de la ville,

**Article 3** : Les organisateurs prendront toutes mesures utiles pour assurer le maintien de l'ordre et la sécurité des participants.

**Article 4** : Monsieur le Gardien de Police de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 23 Novembre 2022

Le Maire  
Christine LESUEUR

